



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 11 janvier 2016 à 16 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absent : Monsieur Carol Tremblay

Ouverture de la séance à 16 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Achat/ Fourniture d'une chargeuse-excavatrice
- 3.0 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres/ Chargeuse-excavatrice John Deere, 1992
- 4.0 Locations de salles/ Nouvelles procédures
- 5.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 6.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 16 heures par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et constate que tous les membres du Conseil l'ont reçu dans les délais prescrits par la Loi.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.



N° 16-01-002

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ACHAT/ FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE-EXCAVATRICE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une chargeuse-excavatrice;

ATTENDU QUE les rétroviseurs extérieurs sont en options, mais qu'aucune mention à cet effet n'a été inscrite dans le devis;

ATTENDU QUE l'achat de ces rétroviseurs extérieurs est au montant de six cent quatre-vingt-dix dollars (690.00 \$) plus les taxes applicables;

ATTENDU le résultat de l'ouverture des soumissions du 8 janvier 2016 :

ENTREPRISES	PRIX (taxes incluses)
Équipement Sigma	172 347.53 \$
Longus Québec	154 710.36 \$
Hewitt équipements ltée.	153 146.70 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une chargeuse-excavatrice pour le département des travaux publics à l'entreprise Hewitt équipements ltée et ce, conformément à leur soumission datée du 8 janvier 2016 au montant de cent cinquante-trois mille cent quarante-six et soixante-dix cents (153 146.70 \$) incluant les taxes applicables ainsi que l'achat des rétroviseurs extérieurs au montant de six cent quatre-vingt-dix dollars (690.00 \$) excluant les taxes applicables;

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014.

N° 16-01-003

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES/ CHARGEUSE-EXCAVATRICE JOHN DEERE, 1992

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir de sa chargeuse excavatrice de marque John Deere, modèle 310D, année 1992, environ 21 000 heures d'usage;

ATTENDU QUE de nombreuses pièces de rechange sont disponibles telles qu'un 2^e godet modifié pour la neige ainsi que le manuel de l'opérateur et de réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale par intérim ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à entreprendre le processus d'appel d'offres.

N° 16-01-004

LOCATIONS DE SALLES/ NOUVELLES PROCÉDURES

ATTENDU QUE le Conseil exige qu'un dépôt de 100\$ (cent dollars) soit émis par le locataire à chaque réservation de salle et ce, sans aucune exception;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le locateur doit remettre les clés en main propre au locataire à la salle pour s'assurer que celle-ci est conforme;

ATTENDU QUE le locateur doit vérifier l'état de la salle après chaque location afin de pouvoir redonner le dépôt au locateur;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil demande à la secrétaire administrative, Madame Odette Tremblay, de procéder aux nouvelles formalités concernant la location des salles appartenant à la Municipalité.

N° 16-01-005

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 16h30 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.